

Communiqué de presse :

L'EPTB Vienne dénonce des attaques à son encontre

Contacts

Fabien Blaize
Responsable de secteur Vienne
aval/Clain
Antenne de Poitiers
f.blaize@eptb-vienne.fr
05 86 16 10 70

Vincent BERTHELOT
Responsable de secteur Vienne
amont/Creuse
v.berthelot@eptb-vienne.fr
05 55 02 02 52

Line Huguet
Chargée de communication
l.huguet@eptb-vienne.fr
05 55 02 02 51

A propos de l'EPTB Vienne

L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne intervient dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km² répartis sur les régions Centre-Val de Loire et de Nouvelle-Aquitaine).

Il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil pour faciliter l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau dans la gestion de l'eau.

Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne, est un syndicat mixte ouvert créé en 2007, composé des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, des départements de la Creuse, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de la Charente, des Deux-Sèvres et de l'Indre-et-Loire, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et de Grand Châtellerault, des Communautés de communes de Charente Limousine et de Vienne et Gartempe et du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

L'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne a pris connaissance des actions menées ce jeudi 5 février 2026 à Poitiers, dans le cadre du mouvement de colère agricole, ainsi que des pancartes et messages qui le visent directement (voir les photos page suivante). Plusieurs pancartes ont été affichées sur les grilles de la Préfecture ciblant explicitement l'EPTB, en l'accusant notamment de ne pas respecter la loi. Certains de ces messages s'accompagnent de propos irrespectueux et dénigrants. À la suite de ces mobilisations, des ordures ont été déversées sur la voie publique devant l'antenne de Poitiers de l'EPTB à Chasseneuil du Poitou, ciblant directement l'établissement une nouvelle fois. Ces dépôts d'ordures sont, à ce stade, revendiqués par la Coordination rurale de la Vienne. En conséquence, l'EPTB Vienne réalisera l'ensemble des démarches nécessaires devant la justice.

L'EPTB Vienne tient à rappeler qu'il agit exclusivement dans le cadre des prérogatives qui lui sont confiées par la loi. L'établissement exerce ses missions dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur et ne peut accepter que son action soit déformée par des accusations infondées. L'EPTB Vienne œuvre en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le respect de la loi et de l'intérêt général.

À titre d'exemple, le comité syndical de l'EPTB Vienne qui s'est tenu vendredi 30 janvier dernier a validé le portage d'une analyse visant à mesurer les impacts socio-économiques en cas d'application des volumes prélevables, afin de se conformer à la nouvelle législation issue de la loi dite « Duplomb ».

Je dénonce fermement ces agissements et méthodes d'intimidation qui ne sont pas en phase avec l'apaisement nécessaire pour renouer le dialogue. Néanmoins, je reste à la disposition des organisations agricoles pour les rencontrer et évoquer l'ensemble des sujets de tension autour de la ressource en eau.

.

Jérémie GODET, Président de l'EPTB Vienne

Photos des pancartes ciblant l'EPTB :

Visibles sur l'article :

<https://www.francebleu.fr/nouvelle-aquitaine/vienne-86/poitiers/colere-agricole-les-tracteurs-de-la-coordination-rurale-et-de-la-fnsea-a-nouveau-devant-la-prefecture-ce-jeudi-7392538>

Photos prises devant l'antenne de l'EPTB à Chasseneuil du Poitou :

